

PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue à huis clos le 3 mai 2021 à 20h00 au Centre Communautaire, situé au 50, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

**PRÉSENTS :**

M. Robert Gauthier, Maire  
Mme Christina Béland, conseillère  
Mme Lucie Hamelin, conseillère  
M. Thierry Archambault Laliberté, conseiller  
Mme Francine Buisson, conseillère  
Mme Claudette Caron, conseillère  
Mme Gina Lemire, conseillère

**ÉGALEMENT PRÉSENT :**

M. Benoît Gauthier, directeur général et secrétaire-trésorier

**PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2021
- 4. CORRESPONDANCE**
  - 4.1 Lettre de madame Émilye Drapeau concernant la vitesse au Domaine des Bouleaux blancs
  - 4.2 Demande de partenariat du Camping Bivouak
  - 4.3 Lettre de la ministre Marguerite Blais désignant Saint-Élie-de-Caxton Municipalité amie des aînées pour son plan d'action 2020-2025
  - 4.4 Lettre de monsieur Sébastien Houle et de madame Christine Ouellet concernant le prolongement de la rue Boulanger
  - 4.5 Lettre de madame Isabelle Richer et monsieur Patrick Lemieux concernant l'approvisionnement en eau potable du réseau saisonnier du Domaine Ouellet
  - 4.6 Lettre de monsieur Mohammed Bouhafs concernant l'approvisionnement en eau potable du réseau saisonnier du Domaine Ouellet
  - 4.7 Lettre de Madame Diane Gendron pour l'obtention d'un HLM à Saint-Élie-de-Caxton
  - 4.8 Lettre d'Hydro-Québec annonçant une commandite de 5 000\$ pour les Jeudis 5 @ 7 de l'été 2021
  - 4.9 Lettre de monsieur Pier-Olivier Boudreault accompagnant le dépôt d'une pétition contre le projet de préau du Parc nature et culture
- 5. RAPPORT DES COMITÉS**
- 6. PRÉSENTATION DES COMPTES**

- 7. RÉSOLUTIONS - ADMINISTRATION**
  - 7.1 Contrat OBVRLY pour l'étude de profil des lacs
  - 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-006 concernant la vitesse sur le territoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton
  - 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-007 modifiant le règlement 2019-001 sur la gestion contractuelle
  - 7.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-008 modifiant le règlement 2011-004 pour permettre la circulation sur certains chemins municipaux
  
- 8. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE**
  - 8.1 Octroi du contrat pour le laboratoire des matériaux – Bouclage de la rue Langlois et de l'avenue de la Rivière
  
- 9. RÉSOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME**
  - 9.1 Demande d'aide financière à Culture Maskinongé pour financer la tenue d'une activité de création artistique pour les jeunes du camp de jour
  - 9.2 Demande subvention à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie pour le camp de jour
  - 9.3 Programmation des jeudis 5 à 7
  - 9.4 Mandat à Pop Grenade pour le reformatage graphique (vectorisation et normes graphiques) du logo « Saint-Élie-de-Caxton – Terroir de nature et de culture »
  
- 10. RÉSOLUTIONS –SUBVENTIONS**
  - 10.1 Autorisation de la tenue d'un barrage routier pour l'Opération enfant soleil
  
- 11. RÉSOLUTIONS – URBANISME**
  - 11.1 Demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 2351, avenue Principale, lot 3 983 276
  - 11.2 Demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 960, 5<sup>e</sup> rang, lot 5 782 998
  - 11.3 Demande de dérogation concernant la propriété sise au 320, rue Lucien, lot 4 096 899
  - 11.4 Adoption du règlement 2021-002 modifiant le règlement de zonage 2010-012 concernant la plantation d'arbres
  
- 12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES**
  - 12.1 \_\_\_\_\_
  
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS**
  
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

Le conseil de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton siège en séance ordinaire à huis clos ce 3 mai 2021. La séance est enregistrée et a débuté à 21h00.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Thierry Archambault Laliberté, siège no. 3  
Claudette Caron, siège no. 5  
Gina Lemire, siège no. 6  
Lucie Hamelin, siège no. 2  
Francine Buisson, siège no. 4  
Christina Béland, siège no. 1  
Robert Gauthier, maire  
Benoît Gauthier, directeur général et secrétaire-trésorier

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **RÉSOLUTION 2021-05-107**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Les items 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 et 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2021 sont reportés à une séance ultérieure.

Ajout des items suivants :

- 4.8 Demande de commandite Hydro-Québec pour les jeudis 5 à 7
- 4.9 Pétition contre le Préau
- 12.1 Mandat pour faire réaliser une étude de caractérisation des lots 5 097 175 et 5 097 174
- 12.2 Adjudication du contrat pour la réfection du rang Saint-Joseph
- 12.3 Octroi du contrat pour des travaux de distribution électrique au Garage de la culture
- 12.4 Achat de boyaux pour feux de forêt
- 12.5 Achat de boyau pour l'autopompe
- 12.6 Renouvellement de l'adhésion à l'Espace-Muni et désignation d'une représentante
- 12.7 Demande d'aide financière pour la présentation de l'exposition Zoom sur Saint-Élie-de-Caxton

Adoptée

## **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021**

Item reporté à une séance ultérieure.

### **3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2021**

Item reporté à une séance ultérieure.

#### 4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Lettre de madame Émilie Drapeau concernant la vitesse au Domaine des Bouleaux blancs
- 4.2 Demande de partenariat du Camping Bivouak
- 4.3 Lettre de la ministre Marguerite Blais désignant Saint-Élie-de-Caxton Municipalité amie des aînées pour son plan d'action 2020-2025
- 4.4 Lettre de monsieur Sébastien Houle et de madame Christine Ouellet concernant le prolongement de la rue Boulanger
- 4.5 Lettre de madame Isabelle Richer et monsieur Patrick Lemieux concernant l'approvisionnement en eau potable du réseau saisonnier du Domaine Ouellet
- 4.6 Lettre de monsieur Mohammed Bouhafs concernant l'approvisionnement en eau potable du réseau saisonnier du Domaine Ouellet
- 4.7 Lettre de Madame Diane Gendron pour l'obtention d'un HLM à Saint-Élie-de-Caxton
- 4.8 Lettre d'Hydro-Québec annonçant une commandite de 5 000\$ pour les Jeudis 5 @ 7 de l'été 2021
- 4.9 Lettre de monsieur Pier-Olivier Boudreault accompagnant le dépôt d'une pétition contre le projet de préau du Parc nature et culture

La correspondance a été déposée aux archives de la municipalité pour consultation publique.

#### 5. RAPPORT DES COMITÉS

##### Thierry Archambault Laliberté

Lors de la dernière séance du conseil, nous avons adopté les résolutions nécessaires pour joindre le réseau des communautés bleues. Ça nous engage reconnaître le droit à l'eau potable comme un droit de la personne, à banir les bouteilles d'eau et aussi à s'assurer que nos infrastructures restent publiques. De plus, ça nous permet également de s'assurer que Saint-Élie reste maître de notre eau.

En fin de semaine dernière lors de la journée de la Terre, plusieurs personnes ont participé à cette activité. Nous ne pouvons dire quelle quantité de matières a été ramassée, mais nous savons qu'il y a avait beaucoup, des photos ont été prises au Garage Municipal. Merci à tous ceux qui ont participé à cette activité.

##### Francine Buisson

#### 1. Statistiques :

##### **Site Web pour avril 2021 -**

1. **Statistiques** : Site municipal : 6 509 visites et 22 742 pages consultées. Plus de visite et de pages consulté qu'en 2020.
2. **Statistiques** - Site culture et tourisme : 1 590 visites et 3 840 pages consultées. Ce site fera l'objet d'une mise à jour dans les prochaines semaines.

#### 2. **Abonnement à nos 2 infolettres** - Au 1 avril, nous comptons 482 abonnements électronique pour l'infolettre municipale et 1828 abonnés à l'infolettre touristique.

Suite aux deux dernières publications de l'infolettre municipale, quelques citoyens ont confirmé ne pas avoir reçu leur infolettre par courriel. Il y a 3 causes possibles : Le message est perçu comme un SPAM par le serveur du destinataire; la boîte de réception du destinataire est pleine; un courriel mal orthographié ou invalide. Ces situations sont à vérifier par les usagers. Une modification à la procédure permettra un traitement plus rapide de certains problèmes.

3. **AGA Transports collectifs de la MRC** – J'ai participé à l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2021. Priorités 2021 : Consolidation et développement de la mobilité durable, consolidation des partenaires, ajout de nouvelles possibilités ainsi que de la nouvelle technologie. Ajout des modes de paiements en ligne et par Interac, modernisation du site web. J'ai reçu la confirmation que des développements sont en préparation pour desservir notre clientèle locale en transports collectifs avec une mise en application en 2021.
4. **Cours UTA automne 2021** – L'UTA de l'UQTR réfléchit au déconfinement qui pourrait être mis en place à la session d'automne 2021. Une possibilité de retour des cours offerts hors campus est à l'étude. Notre municipalité confirme que la grande salle du Centre communautaire sera mise à la disposition des apprenants pour recevoir un groupe en présentiel dès l'automne. Les règles établies par la Santé publique et Les mesures sanitaires seront respectées. La sécurité des apprenants et des bénévoles sera assurée.  
Après de la coordonnatrice de l'UTA, j'ai effectué une demande à l'effet que le cours interrompu lors de la dernière session en groupe soit repris et complété par le formateur monsieur Pierre Letarte.

## **Robert Gauthier**

### **Félicitations**

Le Conseil municipal tient à féliciter les personnes de Saint-Élie-de-Caxton qui se sont distinguées lors du [23<sup>e</sup> Gala du Défi OSEntreprendre de la Mauricie](#) tenu le 21 avril dernier. Dans le volet scolaire, les élèves du primaire du 2<sup>e</sup> cycle (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année) de notre école Villa-de-la-Jeunesse ont gagné le premier prix avec le projet : « Nous sommes là ». Dans le volet régulier, l'entreprise Vroum Vrac était finaliste dans le volet Création d'entreprise et les Ateliers Nemesis étaient aussi finaliste dans le volet Prix Réussite inc. Soulignons que le gagnant de cette catégorie a été l'entreprise Personare de Trois-Rivières qui travaille avec notre Municipalité pour le projet du parcours historique.

### **Distribution d'arbres - Rappel**

[L'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice](#) nous offre gratuitement des plants d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre. Nous procéderons à la distribution en respectant les mesures sanitaires au Garage de la culture, le vendredi 14 mai de 10 h à 15 h ; **s'il en reste**, le samedi 15 mai de 9 h à 11 h. Nous avons demandé plusieurs essences, comme l'érable, le bouleau, le chêne, le noyer, le cerisier, le mélèze, le pin et l'épinette, mais l'arrivage sera selon les disponibilités. Pour plus d'informations, contactez madame Sandra Gérôme, inspectrice en bâtiment et environnement, par courriel à [sandra.gerome@sogetel.net](mailto:sandra.gerome@sogetel.net) ou par téléphone au 819 221-2839, poste 2945.

### **Subventions pour nos emplois d'étudiant(e)s**

Suite à notre demande, Emploi et Développement social Canada ([EDSC](#)) nous a octroyé des subventions pour quatre emplois d'été pour nos étudiant(e)s, dont deux pour l'animation de notre [camp de jour](#) et deux comme guide touristique. Ces jeunes entreront en fonction le 21 juin prochain et ce pour huit semaines. Ceux-ci recevront un salaire horaire de 13,50 \$ et la subvention totalisera 14 365 \$.

### **Parc nature et culture**

Le projet du [Parc nature et culture](#) débuté il y a plus de trois ans par le présent conseil municipal vise **deux grands objectifs complémentaires** : premièrement, doter notre municipalité d'une infrastructure récréative, sportive, culturelle et éducative (lien avec le CPE-Enfant nature) pour le bénéfice de toute la population et, deuxièmement, contribuer au développement de notre offre touristique. Cet objectif s'inscrit dans une des recommandations de l'étude sur le tourisme déposée en juin 2017 par un spécialiste, qui vise

à maximiser et pérenniser les retombées économiques de nos activités touristiques, principalement pour le bénéfice de nos commerçants, artistes et artisan(e)s.

Il y a deux composantes majeures dans ce parc : tout d'abord les sentiers, dont les travaux de défrichage ont débuté à l'automne dernier et qui seront complétés, notamment au niveau du recouvrement au sol, au cours des prochains mois. Et puis le préau, dont la construction vient d'être allouée suite à un appel d'offres au soumissionnaire le plus bas, pour un montant de 438 884 \$. Étant donné la volonté de la Municipalité d'offrir l'accessibilité gratuite en tout temps aux sentiers, le préau devient une source importante de revenus pour l'entretien du parc, en plus des subventions pour les étudiants (es), des commandites et des revenus de la Fontaine caxtonienne lors de certaines activités.

Rappelons que ce préau sera une infrastructure municipale polyvalente sur la Place de l'imaginaire, au design que l'on veut distinctif. Cet espace public ouvert sera de style pavillon de jardin couvert. Il servira aux divertissements, à l'animation, aux événements, aux rencontres familiales et sociales et à la diffusion culturelle et artistique.

Les citoyens de tous les âges, les visiteurs, villégiateurs et touristes de passage, les organismes, les entreprises, les associations, les regroupements, les artistes et les artisan(e)s pourront l'occuper et l'animer. Bref, un lieu de rencontres citoyennes et de diffusions artistiques : musique, conte, théâtre pour enfants, danse, etc.

**AUCUN RÈGLEMENT D'EMPRUNT NE SERA FAIT POUR LA MISE EN PLACE DE CETTE INFRASTRUCTURE MUNICIPALE CAR LE FINANCEMENT DU PROJET EST DÉJÀ CONFIRMÉ**

	\$	\$	%
MUNICIPALITÉ		105 000	10,0
2018: résolution 10 sept	35 000		
2019: résolution 2 déc	35 000		
2020: résolution 2 nov	35 000		
SUBVENTIONS		588 250	56,0
Ministère du Tourisme	245 200		
Ministère des Affaires municipales	300 000		
Tourisme Mauricie	43 050		
AUTRES COMMANDITAIRES		265 317	25,3
C. Desjardins de l'Ouest de la Mauricie	25 000		
Fonds Grand Mouvement Desjardins	220 000		
Entreprises privées	20 317		
REMBOURSEMENT DES TAXES		91 188	8,7
100 % de la TPS à 5 %	45 651		
50 % de la TVQ à 9,975 %	45 537		
<b>TOTAL</b>		<b>1 049 755</b>	<b>100,0</b>

Il est important de souligner que plusieurs de ces bailleurs de fonds ont déjà effectué au moins un premier versement de leur contribution, de sorte que la Municipalité a déjà reçu 432 000 \$. Les autres versements suivront le calendrier de réalisation des travaux.

Quant à la **piste d'hébertisme**, qui sera située le long d'un sentier du parc, il est aussi important de se rappeler que cet équipement n'était pas prévu dans le projet initial, mais que, suite aux demandes de plusieurs membres du comité aviseur, nous avons fait des démarches parallèles pour trouver du

financement à l'extérieur du cadre financier du projet. La Municipalité a fait une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du [Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives](#) (PAFIRS). La ministre Isabelle Charest nous a informés que notre projet a été accepté pour une subvention de 94 650 \$ ce qui représente 66,66 % des coûts totaux pour l'aménagement de cette piste d'hébertisme.

Finalement, il est important de savoir que dans les étapes de planification pour la construction du préau, plusieurs scénarios ont été étudiés, dont l'emplacement de l'agora de la **grotte du calvaire**. Étant donné que cet endroit magnifique est utilisé l'été pour différentes activités religieuses, dont les messes du dimanche et la neuvaine, la Fabrique voulait garder, avec raison, le caractère sacré de ce lieu. L'emplacement choisi, voisin de la [Boutique des pèlerins](#), nous permet d'éviter des coûts de construction d'un bloc sanitaire et de travailler en partenariat avec la Fabrique pour offrir la billetterie à même la Boutique des pèlerins. En plus de ces avantages, le bail emphytéotique de 50 ans est une contribution municipale à la sauvegarde de ce site du patrimoine caxtonien.

En terminant, soulignons que cet article dans [l'Infolettre municipale](#) est la suite d'une série d'une vingtaine d'articles sur ce même projet publiés depuis février 2018.

## 6. PRÉSENTATION DES COMPTES

13005	ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC BELL	AUTRES SUBVENTIONS	1 302.90 \$
13006	ASSOCIATION DES DIRECTEURS	ADHÉSION ADMQ	959.13 \$
13007	BIBLIOTHEQUE MUN. DE ST-ELIE-DE-CAXTON	SUBVENTION BIBLIOTHEQUE	5 000.00 \$
13008	FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-L'ALLIANCE	SUBVENTION MUNICIPALE FABRIQUE	10 000.00 \$
13009	COMM. HOCKEY MINEUR DE ST-BONIFACE	AUTRES SUBVENTIONS	60.00 \$
13010	MAISON DES JEUNES AU COEUR	SUBVENTION MAISON DES JEUNES	2 500.00 \$
13011	QUEBEC MUNICIPAL	FOURNITURES DE BUREAU	341.64 \$
13012	RESEAU BIBLIO CQLM	ACCÈS ET BASE DONNÉES LOGICIELS, COTISATION C.R.S.B.P.	12 594.21 \$
13013	CNESST	CSST ÉLUS, CSST DIFFÉRENCE ANNÉE 2020	404.70 \$
13014	CARIGNAN SYLVIE	PIÈCES ET ACCESSOIRES CAMP DE JOUR	91.97 \$
13015	BOTELHO JUAN	JETONS PREMIERS RÉPONDANTS	50.00 \$
13016	CARIGNAN SYLVIE	ALIMENTS, MATÉRIEL PROMOTIONNEL PANIER OSIER	130.21 \$
13017	CORRIVEAU MARTIN	JETON DE PRÉSENCE CCU	30.00 \$
13018	HAMEL ROBERT	JETON DE PRÉSENCE CCU	30.00 \$
13019	PELLERIN FREDERIC	SUBVENTION COMITÉ FAMILLE	50.00 \$
13020	TRUDEL JEAN-NICHOLAS	JETON DE PRÉSENCE CCU	30.00 \$
13021	FORTE SYLVAIN	JETON DE PRÉSENCE CCU	30.00 \$

13022	ALARMES MAURICIENNES	ENTRETIEN STATION DE POMPAGE	317.33 \$
13023	ALIMENTATION R. AUDET	ALIMENTS	14.95 \$
13024	ARBITRAGE/GESTION PATRICE BOUDREAU INC	SERV. JURIDIQUES ET ARBITRAGE	853.73 \$
13025	AREO-FEU	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	54.97 \$
13026	ASSELIN SERVICES SANITAIRES	CONTRAT VIDANGES	10 409.61 \$
13027	BELANGER	ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN	151.77 \$
13028	BELANGER SAUVE , AVOCATS	AUTRES SERVICES JURIDIQUES, ARBITRAGE	15 089.04 \$
13029	BELLERIVE JOCELYN	CONTRAT DENEIGEMENT CHEMINS	37 503.84 \$
13030	CANAC	PIÈCES ET ACCESSOIRES GARAGE DE LA CULTURE	2 240.73 \$
13031	COOP. NATIONALE DE L'INFORMATION IND.	AMÉNAGEMENT PARC NATURE ET CULTURE, RÉFECTION RANG-ST-JOSEPH	1 149.76 \$
13032	DUGAS MECANIQUE MOBILE	ENTRETIEN CAMION INCENDIE	261.57 \$
13033	EBA	AMÉNAGEMENT PARC NATURE ET CULTURE	8 342.25 \$
13034	EMCO CORPORATION	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN STATION POMPAGE	2 779.50 \$
13035	ENTREPRISE ST-ELIE (2020) INC.	LOCATION MACHINERIE	114.98 \$
13036	ENTREPRISES RENE NEWBERRY	CONTRAT DENEIGEMENT CHEMINS, LOCATION DE MACHINERIE, NIVELEUSE, VOIRIE/MATÉRIAUX	41 099.54 \$
13037	ENTREPRISES DE DISTRIBUTION	ALIMENTS	215.00 \$
13038	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	459.03 \$
13039	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	PROL. AQUEDUC RUE BOULANGER	1 379.22 \$
13040	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	150.00 \$
13041	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	FOURNITURES DE BUREAU	95.02 \$
13042	GROUPE CLR	SYSTÈME DE COMMUNICATION, TÉLÉPAGE TRAVAUX PUBLICS ET POMPIERS	315.38 \$
13043	HOCKEY LEMAY / SPI	VETEMENTS DE TRAVAIL	155.27 \$
13044	EQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER INC.	EQUIPEMENTS INCENDIE	7 448.08 \$
13045	JULIEN BELLERIVE & FILS	LOCATION MACHINERIE DÉNEIGEMENT, VOIRIE/MATÉRIAUX	863.74 \$

13046	LABORATOIRES CHOISY LTEE	ARTICLES DE NETTOYAGE	247.74 \$
13047	LOCATION CDA INC.	ENTRETIEN RÉSEAU SAMSON MARCHAND	152.75 \$
13048	MASKIMO CONSTRUCTION INC.	RÉFECTION CH. DU LAC-BELL	7 412.67 \$
13049	MATERIAUX LAVERGNE	ACHAT OUTILS, ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN	355.69 \$
13050	MAURICE HOULE & FILS LTEE	ACHAT OUTILS	28.72 \$
13051	MRC DE MASKINONGE	GESTION DES BOUES, ENFOUISSEMENT DÉCHETS, REDEV. ELIMINATION/\$23.07 TONNE	9 522.92 \$
13053	MUNICIPALITE DE CHARETTE	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	444.06 \$
13054	NEKSYS INC.		316.18 \$
13055	NOVEXCO INC.		521.10 \$
13056	PLURITEC LTEE		3 305.53 \$
13057	POMPLO		915.24 \$
13058	POSTES CANADA		285.65 \$
13059	RIVARD GUY		70.42 \$
13060	SONIC ENERGIES INC.		1 237.33 \$
13061	STEPHANE BERARD CPA INC.		14 354.63 \$
13062	JULIE TREPANIER, CPA		2 135.95 \$
130	BELL MOBILITÉ INC.	CELLULAIRE VOIRIE	19.49 \$
131	FONDACTION CSSSM	FONDACTION CSN À PAYER	2 527.72 \$
132	HYDRO-QUEBEC	ELECTRICITE GARAGE DE LA CULTURE, ECLAIRAGE DES RUES	579.62 \$
133	HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE DES RUES	146.14 \$
134	HYDRO-QUEBEC	ELCTRICITE GARAGE DE LA CULTURE	405.09 \$
135	REVENU QUEBEC	D.A.S. MARS 2021	13 052.69 \$
136	REVENU CANADA	D.A.S. MARS 2021	4 637.53 \$
137	SOGETEL	TELEPHONE MAISON DU CITOYEN, CASERNE, GARAGE, AQUEDUC PRINCIPAL, OUELLET SAMSON/MARCHAND, BIBLIOTHEQUE, TELECOPIEUR, INTERNET, VLAN AQUEDUC PRINCIPAL, SAMSON/MARCHAND	1 000.32 \$
138	CONSTRUCTO SEAO	REFECTION CH. DES LOISIRS	62.03 \$
139	FONDACTION	FONDACTION CSN À PAYER	2 500.08 \$
140	HYDRO-QUEBEC	ELECTRICITE CENTRE COMMUNAUTAIRE	969.37 \$
141	HYDRO-QUEBEC	ELECTRICITE BIBLIOTHEQUE	752.08 \$
142	HYDRO-QUEBEC	ELECTRICITE AQUEDUC	2 282.56 \$

143	REVENU QUEBEC	FRAIS POUR AVIS DE COTISATION	50.00 \$
144	L'UNION VIE	ASSURANCES COLLECTIVES À PAYER	1 582.21 \$
145	VISA DESJARDINS	MATERIEL PROMOTIONNEL SENTIER	344.93 \$
146	VISA DESJARDINS	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME, PATINOIRE, SENTIER ET GARAGE DE LA CULTURE	1 149.75 \$
147	VISA DESJARDINS	ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN	206.93 \$
148	VISA DESJARDINS	AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE	1 225.59 \$
158	HYDRO-QUEBEC	ELECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE	693.98 \$
		<b>GRAND TOTAL</b>	<b>240 563.76 \$</b>

## **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES**

### **RÉSOLUTION 2021-05-107A**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer et déjà payés au montant de 240 557.26\$, et les salaires nets du mois de mars 2021 au montant de 34 100.09 \$, totalisant la somme de 274 657.35\$.

Adoptée

### **CERTIFICAT DE CRÉDIT :**

Je, soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans ce procès-verbal, ladite liste faisant partie intégrante du procès-verbal de cette assemblée.

\_\_\_\_\_  
Benoît Gauthier, directeur général et secrétaire-trésorier

## **7. RÉSOLUTIONS – ADMINISTRATION**

### **7.1 CONTRAT OBVRLY POUR L'ÉTUDE DE PROFIL DES LACS**

#### **CONTRAT À L'OBVRLY POUR L'ÉTUDE DE PROFIL DES LACS**

**ATTENDU QUE** la municipalité se situe dans une démarche municipale de protection du milieu riverain;

**ATTENDU QU'**en 2011 et 2012, la municipalité a réalisé le profil d'oxygène, du pH, de la conductivité et de la transparence de l'eau de seize (16) lacs identifiés;

**ATTENDU QUE** pour assurer un suivi adéquat, ce profil doit être refait aux dix ans.

## **RÉSOLUTION 2021-05-108**

Sur proposition de monsieur Thierry Archambault Laliberté appuyée par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE MANDATER** l'OBVRLY (L'Organisme des bassins versants des Rivière-du-loup et Yamachiche) à réaliser le profil de 16 lacs de son territoire (Fer à Cheval, Grenier, Hyacinthe, Manivelle, Raquette, Deuxième lac Raquette, à la Roche, à la Truite, de la Campe, des Chutes, du Bouleau, Premier lac du Cordon, Deuxième lac du Cordon, Troisième lac du Cordon et Madone) et à fournir les données géomatiques existantes, faire la conception des cartes et coordonner le projet pour un coût total de 5000\$ plus les taxes applicables;

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Benoît Gauthier, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

### **7.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-006 CONCERNANT LA VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-006 CONCERNANT LA VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

Madame Lucie Hamelin, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-006 concernant la vitesse sur le territoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.
- Dépose le projet de règlement numéro 2021-006 intitulé « règlement 2021-006 concernant la vitesse sur le territoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton » et qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

### **7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-001 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-001 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Madame Lucie Hamelin, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-007 modifiant le règlement 2019-001 sur la gestion contractuelle.
- Dépose le projet de règlement numéro 2021-007 intitulé « règlement 2021-007 modifiant le règlement 2019-001 sur la gestion contractuelle » et qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

**7.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-004 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-004 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DE VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

Madame Lucie Hamelin, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-008 modifiant le règlement 2011-004 pour permettre la circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux.
- Dépose le projet de règlement numéro 2021-008 intitulé « règlement 2021-008 modifiant le règlement 2011-004 pour permettre la circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux » et qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

**8. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE**

**8.1 OCTROI DU CONTRAT POUR LE LABORATOIRE DES MATÉRIAUX – BOUCLAGE DE LA RUE LANGLOIS ET DE L'AVENUE DE LA RIVIÈRE**

**OCTROI DU CONTRAT POUR LE LABORATOIRE DES MATÉRIAUX – BOUCLAGE DE LA RUE LANGLOIS ET DE L'AVENUE DE LA RIVIÈRES**

**ATTENDU** que la Municipalité a octroyé le contrat pour le bouclage de la rue Langlois et de l'avenue de la Rivière;

**ATTENDU** que les travaux vont débiter prochainement et qu'un laboratoire de matériaux doit être mandaté pour effectuer les contrôles de qualité;

**ATTENDU** que des soumissions ont été demandées à au moins trois soumissionnaires;

**ATTENDU** que trois laboratoires ont déposé des soumissions.

<b>LABORATOIRES</b>	<b>MONTANT AVANT TAXES</b>	<b>MONTANT AVEC TAXES</b>
SNC-LAVALIN CEM Québec Inc.	7 155,00\$	8 226,46\$
ENGLOBE CORP.	8 074,00\$	9 283,08\$
EXP	8 411,50\$	9 671,13\$

**RÉSOLUTION 2021-05-109**

Sur proposition de madame Christina Béland appuyée par monsieur Thierry Archambault Laliberté il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit SNC Lavalin GEM Québec Inc., au montant de 8 226,46\$, taxes incluses, et de mandater le directeur général, monsieur Benoît Gauthier, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

## **9. RÉSOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME**

### **9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À CULTURE MASKINONGÉ POUR FINANCER LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ DE CRÉATION ARTISTIQUE POUR LES JEUNES DU CAMP DE JOUR**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À CULTURE MASKINONGÉ POUR FINANCER LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ DE CRÉATION ARTISTIQUE POUR LES JEUNES DU CAMP DE JOUR**

**ATTENDU** que Culture Maskinongé a lancé un appel de projets afin d'offrir une aide financière aux municipalités pour que les jeunes de 4 à 12 ans puissent bénéficier d'une activité de loisir liée aux arts et à la culture dans le contexte d'un atelier encadré;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite organiser une sortie culturelle centrée sur l'animation et la création artistique pour les enfants de son camp de jour.

#### **RÉSOLUTION 2021-05-110**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE SOUMETTRE** une demande d'aide financière à Culture Maskinongé pour défrayer une partie des coûts de cette sortie culturelle pour les jeunes du camp de jour de Saint-Élie-de-Caxton.

Adoptée

Madame Christina Béland, conseillère se retire en vertu du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

### **9.2 DEMANDE SUBVENTION À LA CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE POUR LE CAMP DE JOUR**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE POUR LE CAMP DE JOUR**

**ATTENDU** que la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie accorde une aide financière de 10\$ par enfant inscrit au camp de jour;

**ATTENDU** que la Municipalité procède actuellement aux inscriptions des enfants pour son camp de jour 2021;

**ATTENDU** que la fin de la période d'inscription est le 14 mai 2021.

#### **RÉSOLUTION 2021-05-111**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE SOUMETTRE** une demande d'aide financière à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie pour un montant correspondant au nombre d'enfants qui s'inscriront au camp de jour et de la transmettre à la fin de la période d'inscription.

Adoptée

Madame Christina Béland conseillère, réintègre son siège.

### **9.3 PROGRAMMATION DES JEUDIS 5 À 7**

#### **PROGRAMMATION DES JEUDIS 5 À 7**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton désire offrir une série de dix concerts gratuits dans le cadre de son activité « Jeudi 5 @ 7 » présentée au Garage de la culture;

**ATTENDU** que cette activité s'inscrit dans les orientations de la politique culturelle de la municipalité, La culture au quotidien;

**ATTENDU** que le service des loisirs, culture et tourisme, a conclu des ententes avec des artistes de Saint-Élie-de-Caxton et de la région de la Mauricie;

**ATTENDU** que les coûts de cette activité sont prévus au budget de l'année 2021 et qu'une partie de ceux-ci sont payés par les profits de la fontaine caxtonienne et la commandite d'Hydro-Québec.

#### **RÉSOLUTION 2021-05-112**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par monsieur Thierry Archambault Laliberté  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'APPROUVER** la programmation des « Jeudis 5 @ 7 » et d'autoriser le directeur général à procéder à la signature des contrats avec les artistes sélectionnés sous réserve du budget approuvé par le conseil pour l'année en cours.

Adoptée

### **9.4 MANDAT À POP GRENADE POUR LE REFORMATAGE GRAPHIQUE (VECTORISATION ET NORMES GRAPHIQUES) DU LOGO « SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON – TERROIR DE NATURE ET DE CULTURE »**

#### **MANDAT À POP GRENADE POUR LE REFORMATAGE GRAPHIQUE (VECTORISATION ET NORMES GRAPHIQUES) DU LOGO « SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON TERROIR DE NATURE ET DE CULTURE »**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a approuvé à l'été 2020 un logo avec la signature « Saint-Élie-de-Caxton Terroir de nature et de culture » pour ses différents outils de promotion touristique;

**ATTENDU** que ce logo doit être mis dans un format compatible avec les logiciels utilisés en graphisme publicitaire et en impression professionnelle afin de pouvoir l'utiliser pour les outils promotionnels;

**ATTENDU** qu'après avoir sollicité quelques fournisseurs, nous avons obtenu une proposition d'une firme de graphisme pour effectuer ce travail de reformatage de ce logo.

**ATTENDU** que la proposition reçue répond aux besoins de la Municipalité.

#### **RÉSOLUTION 2021-05-113**

Sur proposition de monsieur Thierry Archambault Laliberté appuyée par madame Francine Buisson  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** le contrat de reformatage graphique du logo « Saint-Élie-de-Caxton – Terroir de nature et de culture » à Pop Grenade au montant de 525\$, plus taxes.

Adoptée

## **10. RÉSOLUTIONS –SUBVENTIONS**

### **10.1 AUTORISATION DE LA TENUE D'UN BARRAGE ROUTIER POUR L'OPÉRATION ENFANT SOLEIL**

#### **AUTORISATION DE LA TENUE D'UN BARRAGE ROUTIER POUR L'OPÉRATION ENFANT SOLEIL**

**ATTENDU** que l'agence immobilière REMAX de Francheville organise depuis plusieurs années un barrage routier pour recueillir des fonds au profit du Téléthon Opération Enfant Soleil;

**ATTENDU** que la Municipal souhaite apporter son soutien à cette organisation en autorisant la tenue d'un barrage routier sur son territoire et fournir divers équipements (cônes, rubans, etc.) pour assurer la sécurité de l'événement.

#### **RÉSOLUTION 2021-05-114**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** l'organisation responsable de la levée de fonds 2021 pour Opération Enfant Soleil, RE/MAX de Francheville à tenir un barrage routier la fin de semaine du 29 et 30 mai 2021.

Ce barrage est un moyen de financement pour Opération Enfant Soleil. L'endroit visé est :

Intersection de l'Avenue Principale et du Chemin des Loisirs

La tenue du barrage routier est conditionnelle à l'acceptation de la Sûreté du Québec et du ministère des Transports.

Adoptée

## **11. RÉSOLUTIONS – URBANISME**

### **11.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 2351, AVENUE PRINCIPALE, LOT 3 983 276**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 2351, AVENUE PRINCIPALE, LOT 3 983 276**

**ATTENDU** que le propriétaire du lot 3 983 276 du cadastre du Québec a soumis une demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme le pourcentage d'occupation au sol de tous les bâtiments à 27,75% plutôt que 25%, tel qu'inscrit à la grille de spécification 107-CR du *règlement de zonage 2010-012* afin de permettre l'installation d'une remise préfabriquée;

**ATTENDU** que l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant qui, sans l'obtention de la dérogation mineure, ne pourra implanter une remise pour le rangement des outils de jardin et d'une tondeuse à gazon;

**ATTENDU** que la demande du requérant ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins;

**ATTENDU** que le fait d'accorder une dérogation mineure en faveur du présent dossier ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme.

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'accorder la dérogation mineure demandée.

#### **RÉSOLUTION 2021-05-115**

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Christina Béland  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 2351, avenue Principale, cette dérogation ayant pour effet de rendre réputée conforme, pour l'implantation d'une remise, un coefficient d'emprise au sol de 27,45% au lieu de 25%, tel que prescrit à la grille de spécifications de la zone 107-CR du Règlement de zonage 2010-012, conditionnellement au respect de la condition suivante : le bâtiment secondaire ne doit pas être érigé sur des fondations de béton coulé.

Adoptée

#### **11.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 960, 5<sup>E</sup> RANG, LOT 5 782 998**

##### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 960, 5<sup>E</sup> RANG, LOT 5 782 998**

**ATTENDU** que le propriétaire du lot 5 782 998 du cadastre du Québec a soumis une demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme la marge latérale à 0,60 mètre alors que la grille de spécification 228-F du Règlement de zonage 2010-012 fixe la distance minimale à 0,90 mètre afin de régulariser l'implantation du bâtiment secondaire;

**ATTENDU** que l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant qui, dans l'impossibilité de corriger la situation, ne peut obtenir de titres clairs pour sa propriété, alors que la propriété fait actuellement l'objet d'un acte de vente;

**ATTENDU** que la demande du requérant ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins; l'implantation est éloignée de la voie de circulation et l'arrière est borné par des lots à bois;

**ATTENDU** que le fait d'accorder une dérogation mineure en faveur du présent dossier ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'accorder la dérogation mineure demandée.

#### **RÉSOLUTION 2021-05-116**

Sur proposition de madame Gina Lemire appuyée par madame Christina Béland  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 960, 5<sup>e</sup> rang, cette dérogation ayant pour effet de rendre réputée conforme la localisation du bâtiment secondaire, le garage, à une marge latérale de 0,60 mètre au lieu de 0,90 mètre, tel que prescrit à la grille de spécifications de la zone 228-F du Règlement de zonage 2010-012.

Adoptée

**11.3 DEMANDE DE DÉROGATION CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 320, RUE LUCIEN, LOT 4 096 899**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 320, RUE LUCIEN, LOT 4 096 899**

**ATTENDU** que la propriétaire du lot 4 096 899 du cadastre du Québec a soumis une demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme la réduction de la profondeur du lot projeté 6 433 156 à 24,33 mètres et une superficie de 1 483,1 mètres carrés alors que l'article 6.6 du règlement de lotissement 2010-013 précise une superficie minimale de 1 500,00 mètres carrés et une profondeur minimale de 40,00 mètres;

**ATTENDU** que l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant qui est dans l'impossibilité d'atteindre le minimum pour la profondeur et la superficie. La configuration des lots voisins arrière ne permettent pas d'atteindre les normes exigées;

**ATTENDU** que la demande du requérant pourrait porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins. Les lots attenants sont vacants. Ces lots sont en droit acquis et constructibles si la construction respecte les dispositions du règlement de zonage en vigueur, que l'implantation d'une installation septique conforme soit réalisable (Q-2. r.22) et une alimentation en eau potable conforme (Q-2. r.35) La création d'un lot constructible adjacent aux propriétés définirait de nouvelles aires de protection en lien avec l'installation septique et l'ouvrage de captage d'eau, s'il y a lieu;

**ATTENDU** qu'après examen du dossier, le comité considère que la dérogation demandée n'est pas mineure mais majeure, du fait que la profondeur demandée à 24,33 mètres sur 40 constitue une dérogation majeure étant à plus de 60% en deçà des normes de lotissement;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme de refuser la dérogation mineure demandée.

**RÉSOLUTION 2021-05-117**

Sur proposition de madame Christina Béland appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE REFUSER** la dérogation mineure demandée en regard de la propriété sise au 320, rue Lucien, cette dérogation visant à rendre réputée conforme un projet de lotissement, à une profondeur de 24,33 mètres et une superficie de 1 483,1 mètres, alors que l'article 6.6 du règlement de lotissement 2010-013 précise une superficie minimale de 1 500,00 mètres carrés et une profondeur minimale de 40,00 mètres.

Adoptée

## 11.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-002 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-012 CONCERNANT LA PLANTATION D'ARBRES

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

#### RÈGLEMENT 2021-002 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-012

##### 1. Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 2010-012 ». Ce règlement porte le numéro 2021-002.

##### 2. Objet du règlement

Il a pour objet de remplacer l'article 6.5 de la section 6 Aménagement des terrains.

##### 3. Section 6 Aménagement des terrains

L'article 6.5 Aménagement paysager est remplacé par :

#### 6.5 AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET PLANTATION D'ARBRES

Sous réserve de toute autre disposition applicable du présent règlement, à moins qu'il ne soit à l'état naturel, toute espace inutilisé ou inoccupé d'un terrain et tout espace d'un terrain qui a été perturbé par des travaux doivent être gazonnés ou autrement paysagés de manière à ne pas laisser le sol à nu. Les aménagements extérieurs doivent être maintenus en bon état en tout temps.

Sur tout terrain faisant l'objet d'un projet de construction ou d'aménagement, la préservation des arbres existants doit être évaluée avant de prévoir la plantation nécessaire pour répondre aux prescriptions du présent règlement.

Sauf exception prévue au présent règlement, lors de tout agrandissement ou de tout changement d'affectation ou d'usage d'un bâtiment principal existant, les espaces libres extérieurs doivent être rendus conformes aux prescriptions de ce règlement.

Une plantation d'arbres est exigée pour toute nouvelle construction et, sur un terrain construit à la date d'entrée en vigueur du présent règlement. Aux fins du présent article, un arbre doit avoir un diamètre minimal de 2,5 cm mesuré à 30 cm du sol.

Dans tous les cas, le couvert forestier doit être pourvu du pourcentage minimal du couvert forestier prévus au tableau 1.

**Tableau 1:**  
**Pourcentage minimal du couvert forestier en fonction des superficies de terrains**

Superficie du terrain	Pourcentage minimal du couvert forestier
< 1 000 m <sup>2</sup>	10 %
1 000 m <sup>2</sup> à 1 999 m <sup>2</sup>	25 %
2 000 m <sup>2</sup> à 2 999 m <sup>2</sup>	40 %
3 000 m <sup>2</sup> à 3 999 m <sup>2</sup>	55%
> 4 000 m <sup>2</sup>	70 %

Des arbres matures existants qui permettent de répondre aux exigences du présent article peuvent être comptabilisés dans les arbres exigés par le présent article.

Toute variété de cèdres (*thuya occidentalis*), qu'elle soit sauvage ou cultivée, ne peut être considérée comme un arbre.

Cet aménagement paysager doit être réalisé au plus tard 18 mois après l'émission du permis de construction.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux usages agricoles ou forestiers, ni dans les bandes de protection riveraines, les zones à risque d'inondation et les zones à risque de glissement de terrain conservées à l'état naturel.

#### **4. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à Saint-Élie-de-Caxton, à la séance ordinaire du conseil du 3 mai 2021.

---

Robert Gauthier, maire

---

Benoît Gauthier  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 8 mars 2021  
Adoption premier projet de règlement : 8 mars 2021  
Adoption second projet de règlement : 6 avril 2021  
Adoption du règlement : 3 mai 2021  
Publication : 4 mai 2021

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-002 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-012 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS**

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné le 8 mars 2021 et que le premier projet de règlement 2021-002 a été adopté à la même séance du 8 mars 2021;

**ATTENDU** que le second projet de règlement a été adopté à la séance du 6 avril 2021;

**ATTENDU** qu'un avis public aux personnes habiles à voter de la municipalité pour adresser une demande d'approbation référendaire a été émis le 15 avril 2021;

**ATTENDU** qu'à la suite de cet avis aucune demande d'approbation référendaire n'a été transmise à la Municipalité.

## **RÉSOLUTION 2021-05-118**

Sur proposition de monsieur Thierry Archambault Laliberté appuyée par madame Gina Lemire  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ADOPTER** le règlement 2021-002 modifiant le règlement de zonage 2010-012 afin de remplacer l'article 6.5 de la section 6 « aménagement des terrains ».

Adoptée

### **12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES**

#### **12.1 MANDAT POUR FAIRE RÉALISER UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES LOTS 5 097 175 ET 5 097 174**

##### **MANDAT POUR FAIRE RÉALISER UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES LOTS 5 097 175 ET 5 097 174**

**ATTENDU** que la Municipalité est propriétaire des lots 5 097 175 et 5 097 174;

**ATTENDU** qu'un projet de garderie pourrait s'implanter sur une partie de ces deux lots;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de procéder à une étude de caractérisation afin d'obtenir le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques.

## **RÉSOLUTION 2021-05-119**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à accorder un mandat une firme spécialisée pour effectuer l'étude de caractérisation de ces deux lots.

Adoptée

Madame Francine Buisson, conseillère se retire en vertu du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

### **12.2 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU RANG SAINT-JOSEPH**

#### **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU RANG SAINT-JOSEPH**

**ATTENDU** que la Municipalité a lancé un appel d'offres public via le Service électronique d'appel d'offres (SEAO) pour effectuer la réfection du rang Saint-Joseph;

**ATTENDU** que l'appel d'offres a été publié dans le journal Le Nouvelliste le 10 avril 2021;

**ATTENDU** que l'ouverture des soumissions s'est tenue dans la salle communautaire située au 50, chemin des Loisirs, lundi 3 mai 2021 à 11h00 et que cette ouverture a été enregistrée tel que le prévoit la procédure d'ouverture des soumissions publiques en temps de pandémie;

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu des soumissions de la part de six (6) entrepreneurs;

ENTREPRISES	MONTANT AVEC TAXES
<b>Maskimo construction inc.</b>	<b>546 532.40\$</b>
Construction et pavage Portneuf	628 639.63\$
Sintra Inc.	765 590.42\$
Construction et Pavage Boisvert inc.	705 197.40\$
Alide Bergeron & fils	671 222.04\$
Eurovia Québec	708 475.95\$

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'ingénieur d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

#### **RÉSOLUTION 2021-05-120**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par monsieur Thierry Archambault Laliberté il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Maskimo Construction Inc., au montant de 546 532.40\$, taxes incluses.

Adoptée

Madame Francine Buisson, conseillère, réintègre son siège.

#### **12.3 OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE AU GARAGE DE LA CULTURE**

#### **OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE AU GARAGE DE LA CULTURE**

**ATTENDU** que la Municipalité a obtenu l'aide financière de la MRC de Maskinongé par l'intermédiaire du Programme de soutien aux projets structurants pour des travaux d'aménagements scéniques au Garage de la culture;

**ATTENDU** que pour ce faire, il est nécessaire de procéder à des travaux de distribution électrique;

**ATTENDU** que des soumissions ont été demandées à deux soumissionnaires;

**ATTENDU** que les deux soumissionnaires ont déposé des soumissions.

ENTREPRISES	MONTANT AVANT TAXES	MONTANT AVEC TAXES
Val-Mauricie électrique Inc.	2 383,00\$	2 739.85\$
Alain Bournival et fils.	3 770,00\$	4 334.56\$

#### **RÉSOLUTION 2021-05-121**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Lucie Hamelin il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Val-Mauricie électrique inc., au montant de 2 739.85\$, taxes incluses, et de mandater le directeur général, monsieur Benoît Gauthier, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

#### **12.4 ACHAT DE BOYAUX POUR FEUX DE FORÊT**

##### **ACHAT DE BOYAUX POUR FEUX DE FORÊT**

**ATTENDU** que la Municipalité a besoin d'acheter des boyaux pour la pompe portative utilisée pour les interventions en situation de feux de forêt;

**ATTENDU** que la Municipalité a la possibilité d'acheter des boyaux pour cette pompe à prix réduit;

##### **RÉSOLUTION 2021-05-122**

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par monsieur Thierry Archambault-Laliberté il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACHETER** quatre boyaux FIREBREAK II de 100 pieds de longueur au fournisseur L'Arsenal au prix de 726.64\$, taxes incluses.

Adoptée

#### **12.5 ACHAT DE BOYAUX POUR L'AUTOPOMPE**

##### **ACHAT DE BOYAUX POUR L'AUTOPOMPE**

**ATTENDU** que la Municipalité a besoin de remplacer plusieurs boyaux de 2,5 pouces de diamètre pour l'autopompe;

**ATTENDU** que la Municipalité a obtenu la soumission d'un seul fournisseur.

##### **RÉSOLUTION 2021-05-123**

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Lucie Hamelin il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACHETER** cinq boyaux ARMTEX ATTACK de 2,5 pouces de diamètre du fournisseur Boivin et Gauvin au prix de 1 218.74\$, taxes incluses.

Adoptée

#### **12.6 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ESPACE-MUNI ET DÉSIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE**

##### **RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À ESPACE -MUNI ET DÉSIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE**

**ATTENDU** que le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à Espace-Muni vient à échéance;

**ATTENDU** que la Municipalité doit procéder à la nomination d'une représentante pour le dossier famille.

## **RÉSOLUTION 2021-05-124**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par monsieur Thierry Archambault Laliberté  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à l'Espace-Muni au montant de 45.42\$, taxes incluses, et de désigner madame Francine Buisson à titre de personne responsable du dossier famille.

Adoptée

### **12.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRÉSENTATION DE L'EXPOSITION ZOOM SUR SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRÉSENTATION DE L'EXPOSITION ZOOM SUR SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

**ATTENDU** que Développement Saint-Élie a soumis une demande d'aide financière à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton afin de présenter l'exposition photographique ZOOM sur Saint-Élie-de-Caxton;

**ATTENDU** que certaines dépenses doivent être engagées par l'organisme pour produire l'exposition;

## **RÉSOLUTION 2021-05-125**

Sur proposition de madame Gina Lemire appuyée par madame Francine Buisson  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** une aide financière de 500\$ à Développement Saint-Élie pour la production et la présentation de l'exposition ZOOM sur Saint-Élie-de-Caxton durant la saison estivale 2021, conditionnellement à l'obtention de la liste des commanditaires, avec le montant des commandites, et la liste des produits dérivés.

Adoptée

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS**

Une question reçue de la part du public demandant le report de la construction du préau.

### **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Lucie Hamelin propose de lever l'assemblée à 21h40.

---

Robert Gauthier, maire

---

Benoît Gauthier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier